

Communiqué de presse

Conseil communal

Budget 2011 de la Ville du Locle

Le budget de fonctionnement 2011, avec son excédent de revenus de CHF 1'472'124.00 correspond à l'évolution de la conjoncture au cours de ces derniers mois ainsi qu'aux prévisions actuelles qui peuvent être faites. En ce qui concerne l'économie de notre région, après un net ralentissement observé à fin 2008 et surtout en 2009, il apparaît que cette année qui s'achève a vu nos entreprises sur le chemin retrouvé de la croissance. On notera en particulier que les statistiques du « personnel occupé dans les fabriques » montrent que le pic a été atteint au 31 décembre 2008 avec 4858 personnes pour redescendre à un plancher de 4412 personnes au 31 décembre 2009. Depuis lors, la courbe a repris une tendance à la croissance pour atteindre 4506 personnes au 30 septembre 2010.

1

Les grandes lignes qui ont conduit la réflexion du Conseil communal dans l'élaboration de ce budget peuvent se résumer comme suit :

Charges

De manière générale, les charges sont maîtrisées puisque globalement elles sont en augmentation de CHF 1'885'216.00 soit de 2.75% par rapport au budget 2010. Dans le détail, la masse salariale augmente de CHF 854'120.00 et les biens, services et marchandises (BSM) de CHF 968'360.00. Quant aux subventions accordées, elles croissent globalement de 6.38%; passant de CHF 7'568'500.00 à CHF 8'051'480.00. Cette augmentation provient principalement des nouveaux subsides scolaires AI et d'une augmentation de CHF 132'300.00 de l'aide matérielle. Nous noterons au passage qu'un nouveau chapitre 4107 a été ouvert, regroupant l'ensemble des structures parascolaires, à savoir les nouvelles dispositions prises au plan cantonal en automne 2010 pour la rentrée scolaire 2011 et les subventions aux différentes crèches qui figurent maintenant de façon détaillée. Ces dernières apparaissaient précédemment au chapitre 4402. En ce qui concerne les institutions parascolaires, un montant global de CHF 150'000.00 a été inscrit au budget 2011 sur la base de premières estimations relatives aux structures à mettre en place pour répondre aux exigences de la nouvelle loi. Ce montant, imputé de façon globale sous la rubrique « salaires », devra encore être affiné quant à sa ventilation avec les biens, services et marchandises ; il peut correspondre par exemple à des frais de locaux, de surveillance ou encore de repas pour le suivi des élèves avant et après les heures d'école ou sur la pause de midi. L'analyse est en cours avec l'appui d'un stagiaire qui a été engagé dans le cadre de ses études d'économiste d'entreprise à la haute école de gestion de Neuchâtel.

./.

Pour en revenir aux salaires, la compensation de l'inflation se fait selon notre règlement du personnel sur l'indice des prix à la consommation valeur 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante. Au 31 octobre 2010, l'indice se situait à 103.9, soit à la même valeur que novembre 2008 et novembre 2009. Le tableau récapitulatif des dernières années montre que les fluctuations entre octobre et novembre peuvent être tant à la baisse qu'à la hausse. Le Conseil communal a toutefois décidé en cas de baisse de l'indice de ne pas diminuer les salaires en fonction de cette variation mais de les maintenir au niveau de 2010. Si en revanche l'inflation devait s'avérer positive en novembre 2010, elle serait alors compensée. Quant aux annuités automatiques, elles seront octroyées pour 2011. Enfin, au vu de la situation financière de notre ville, le Conseil communal a décidé de porter un accent particulier sur les augmentations individuelles pour 2011, sachant que celles-ci n'avaient pas été octroyées en 2010. Ces dispositions conduisent ainsi à une augmentation du pouvoir d'achat de nos collaboratrices et collaborateurs.

Au chapitre des biens services et marchandises, le Conseil communal avait pour premier objectif de maintenir l'enveloppe du budget 2010. Toutefois, au vu de la situation financière actuelle favorable, il a décidé d'imputer au budget de fonctionnement divers achats de matériel au titre de renouvellement et qui avaient été retardés pour des raisons financières au moment de l'élaboration des budgets au cours de ces dernières années.

2 Le total des intérêts passifs continue de diminuer, résultat de la baisse des taux d'intérêts.

Le montant budgété des amortissements du patrimoine administratif est en augmentation de CHF 287'510.00.

Revenus

Les revenus augmentent de CHF 3'823'875.00 par rapport au budget 2010, soit de 5.62%.

L'élément le plus important de cette augmentation se retrouve au chapitre de l'impôt sur les personnes morales qui est inférieur d'environ CHF 1.1 mio par rapport aux comptes 2009 mais supérieur de près de CHF 4.2 mios ou 42% en regard du budget 2010. La bonne santé de nos entreprises n'a pas souffert de manière importante de la crise de 2009 et des indices de reprise dans plusieurs secteurs sont perceptibles. On peut penser ici que les mesures d'aide aux entreprises ou aux places de travail mises en place par le Canton et auxquelles les communes ont participé ont permis à celles-ci de passer le cap difficile sans trop de dommages même si des places de travail ont été supprimées, ce qui ne doit pas être sous-estimé.

Les effets de la nouvelle loi sur la fiscalité des personnes morales sont très difficiles à apprécier. On rappellera ici que pour 2011, seule la fiscalité des holdings est concernée alors que le passage de l'impôt sur le bénéfice de 10% à 5% se fera de 2012 à 2016 en parallèle avec les suppressions des allègements fiscaux. Le budget 2011 de la Ville du Locle tient compte d'une perte de CHF 800'000.00 au titre des sociétés holdings. Ces évolutions restent liées à l'aboutissement de la procédure référendaire en cours.

./.

En ce qui concerne les impôts des personnes physiques, les informations reçues de la part de l'Etat sur la base des taxations effectuées et des comparatifs pour celles qui ne le sont pas encore montrent que, à fin septembre 2010, les recettes sont en recul de CHF 500'000.00 en chiffre rond par rapport à la même période de l'année dernière. Le Conseil communal est particulièrement préoccupé par cette évolution compte tenu du fait qu'elle est liée à une forte diminution du chiffre de notre population. En revanche, le revenu des impôts des frontaliers est en hausse par rapport au budget 2010, même si les prévisions montrent que le montant des comptes 2009 ne sera pas atteint. Il faut savoir qu'un décalage d'une année existe à ce chapitre.

On constatera enfin que le produit de la péréquation financière intercommunale poursuit sa très forte diminution pour atteindre CHF 779'500.00 soit une baisse de CHF 322'400.00 par rapport au budget 2010; on relèvera à ce chapitre que cette recette est en diminution constante depuis son introduction en 2001 à un montant de CHF 4'736'335.00. Cette situation satisfait le Conseil communal, et confirme l'évolution favorable de la situation financière de notre Ville.

Investissements

Avec un montant d'amortissements du patrimoine administratif de CHF 3'766'990.00, un excédent de revenus budgétaires de CHF 1'472'124.00 et un différentiel de CHF 967'687.00 entre les prélèvements et les attributions aux réserves, la marge d'autofinancement de la Ville du Locle se monte à CHF 4'271'427.00 contre CHF 2'938'825.00 pour 2010.

Ce montant est largement insuffisant pour couvrir les CHF 19'616'500.00 d'investissements nets prévus dans le budget 2011. A ce total, il faut toutefois déduire les prélèvements pour CHF 4'140'000.00 à la réserve constituée dans les comptes 2009 pour des mesures anticycliques et projets d'agglomération. Ainsi le total d'investissements 2011 à amortir dès 2012 s'élève à CHF 15'476'500.00. Il faut toutefois relever que sur ce montant, CHF 5'394'000.00 correspondent à des crédits déjà votés. Le Conseil communal est toutefois conscient que selon l'évolution de la conjoncture en 2011 et le résultat des comptes 2010, des choix de priorités supplémentaires pourraient encore être opérés.

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter un budget avec un excédent de revenus dans le contexte économique actuel et en restant conscient de la fragilité du paramètre des recettes fiscales à l'automne 2010. Il tient à poursuivre sa politique de prudence dans les dépenses de fonctionnement, tout en portant l'accent en particulier sur les investissements destinés à assainir au plan énergétique des bâtiments publics, à maintenir l'amélioration de l'image de la ville et à poursuivre l'entretien des infrastructures afin de garantir la pérennité de celles-ci.

Le Locle, le 24 novembre 2010

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.